

LA NATURE UNIE DE LA FAMILLE (PARTIE 1 DE 4) : INTRODUCTION

Évaluation: 3.4

Description: Introduction sur la façon dont l'islam préserve la cohésion de la famille, en commençant par ses deux principaux acteurs : les parents.

Catégorie: [Articles](#) [Le système d'ordre dans l'islam](#) [La famille](#)

par: Jamaal al-Din Zarabozo (© 2011 IslamReligion.com)

Publié le: 03 Jan 2011

Dernière mise à jour le: 12 Feb 2023

Dieu dit, dans le Coran – et dans un verset que le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) récitait souvent avant de commencer un sermon :



« Ô hommes! Craignez votre Seigneur, qui vous a créés d'un seul être et qui a créé, à partir de celui-ci, sa compagne; puis de [l'union de] ces deux-là, Il a fait proliférer de tous côtés une multitude d'hommes et de femmes. Craignez Dieu, au nom duquel vous exigez (vos droits) les uns des autres; et craignez de rompre les liens du sang. Certes, Dieu vous observe parfaitement. » (Coran 4:1)

La famille est le noyau de la société. Si ses fondations sont solides, il y a de fortes chances pour que la société tout entière soit saine. La plupart des messagers de Dieu, qui constituent les meilleurs exemples à suivre pour les hommes, ont adhéré à l'institution du mariage et de la famille. Dieu dit, dans le Coran :

« Et Nous avons certes envoyé avant toi des messagers, (aux gens), et Nous leur avons désigné des épouses et donné des descendants. » (Coran 13:38)

Le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a également fait du mariage une composante importante de son mode de vie. On rapporte qu'il a dit :

« Par Dieu, je suis, parmi vous, celui qui craint le plus Dieu et qui a le plus de piété. Et pourtant, je jeûne et romps mon jeûne, je prie (la nuit) et je dors également, et je suis marié. Quiconque se détourne de ma sounnah^[1] ne fait pas partie de ma nation. »
(Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim)

Il ne fait aucun doute que l'islam accorde une grande importance aux relations familiales et à la cohésion des familles. Les érudits musulmans ont fait remarquer que lorsque l'on étudie les lois de l'islam et la sagesse derrière elles, on découvre qu'elles ont été établies pour protéger, renforcer et perpétuer certaines nécessités de la vie. Ces nécessités sont :

- (1) la religion
- (2) la vie
- (3) les relations familiales
- (4) les capacités mentales
- (5) l'argent et la propriété

En réfléchissant aux lois islamiques rigoureuses en lien avec la protection du caractère sacré de la famille, nous comprenons à quel point la famille est importante, en islam. De nos jours, dans le monde « moderne », l'adultère et d'autres comportements similaires, qui ébranlent la famille jusque dans ses fondations, ne sont plus considérés comme des crimes.^[2] Mais l'islam voit les choses autrement; il exhorte tous les membres d'une famille à bien se traiter les uns les autres et à éviter toute promiscuité avec de tierces personnes, geste qui ne peut que nuire à un mariage. Dieu dit, dans le Coran :

« Et n'approchez point de l'adultère; c'est une abomination et un mauvais chemin [à suivre]. » (Coran 17:32)

Ces exhortations, cependant, ne sont pas que de vaines paroles. Elles sont soutenues par des lois divines, car il est des comportements qui ne peuvent être pris à la légère. Dieu ordonne donc :

« Le fornicateur et la fornicatrice, infligez-leur chacun cent coups de fouet. Et ne laissez pas votre pitié pour eux entraver votre obéissance envers Dieu, si vous croyez en Lui et au Jour dernier. Et qu'un groupe de croyants assiste à leur punition. » (Coran 24:2)

La pitié ne doit pas prendre le dessus sur la loi divine, car au bout du compte, cette pitié – et la pitié est un sentiment censé nous amener à faire du bien aux autres – ne peut mener qu'à des conséquences négatives. De plus, un hadith du Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) rapporté dans Boukhari et Mouslim confirme qu'il a bel et bien ordonné la lapidation pour la personne adultère, homme ou femme. En fait, l'islam va encore plus loin dans la protection du caractère sacré de la famille : ceux qui accusent faussement des femmes chastes s'exposent à de sévères châtiments. Dieu dit, dans le Coran :

« Et ceux qui portent des accusations contre des femmes honorables sans pouvoir produire quatre témoins, infligez-leur quatre-vingts coups de fouet et n'acceptez plus jamais leur témoignage – car ce sont des transgresseurs – à l'exception de ceux qui, après cela, se repentent et s'amendent. » (Coran 24:4)

Dieu guide les êtres humains dans leur façon de traiter les différents membres de leur famille. Cet article sera bref et fera un survol des meilleurs comportements que le musulman devrait adopter envers les membres de sa famille, incluant ses parents, ses enfants, son époux(se) et les autres membres de la parenté.

Les parents

Dieu a ordonné aux musulmans de traiter leurs parents de la meilleure façon. Les musulmans doivent savoir se montrer reconnaissants, d'abord envers Dieu, puis envers toute personne qui leur fait du bien. Après Dieu, nul ne mérite plus la gratitude d'une personne que ses parents. C'est pourquoi plusieurs versets du Coran abordent la question du traitement des parents. À plus d'une reprise, Dieu a établi un lien entre le bon traitement des parents et le commandement de n'adorer que Lui, de façon exclusive. Par exemple, le verset suivant :

« Adorez Dieu et ne Lui attribuez aucun associé. Traitez avec bonté vos parents et vos proches, ainsi que les orphelins, les nécessiteux, le voisin qui est tout près et le voisin qui est éloigné, le compagnon de voyage et le voyageur, et les esclaves que vous possédez. Certes, Dieu n'aime pas ceux qui sont arrogants et vantards... » (Coran 4:36)

Dieu dit également :

« Dis : « Venez, je vais vous réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui attribuez aucun associé, soyez bons envers vos parents... » (Coran 6:151)

« Et votre Seigneur a décrété de n'adorer que Lui et d'être bon envers ses parents. Si l'un d'eux ou tous les deux atteignent la vieillesse auprès de toi, garde-toi de leur dire ne serait-ce que « fi! » ou de leur manquer de respect. Adresse-leur toujours des paroles respectueuses. Fais preuve d'humilité vis-à-vis d'eux, témoigne-leur ta tendresse et dis : « Ô mon Seigneur! Sois miséricordieux envers eux, car ils m'ont élevé lorsque j'étais petit. » Votre Seigneur connaît mieux ce qu'il y a dans votre âme. Si vous êtes vertueux, alors Il est certes Pardonneur envers ceux qui reviennent (à Lui). » (Coran 17:23-25)

« Et (rappelez-vous) lorsque Nous prîmes un engagement des enfants d'Israël en leur disant : « N'adorez nul autre que Dieu et soyez bons envers vos parents... » (Coran 2:83)

Le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a lui aussi mis l'accent sur le bon traitement des parents, lui faisant occuper la deuxième position, après la prière à heures régulières, comme action chère à Dieu. Quelqu'un lui demanda :

« Quelle action plaît le plus à Dieu? » Il répondit : « La prière à son heure ». On lui demanda : « Et ensuite? », ce à quoi il répondit : « Être dévoué envers ses parents ». (Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim)

Dieu rappelle aux croyants que leurs parents, et en particulier leur mère, ont fait de nombreux sacrifices et ont subi maintes épreuves dans l'éducation de leurs enfants et c'est pourquoi ils méritent amour, respect et gratitude, en retour. Dieu dit, dans le Coran :

« Et (rappelle-toi) quand Louqman dit à son fils, en l'exhortant : « Mon cher fils, n'attribue jamais d'associés à Dieu. Car Lui attribuer des associés est vraiment une injustice énorme. » Et Nous avons enjoint à l'homme [la bienfaisance envers] ses père et mère. Sa mère l'a porté, [subissant pour lui] peine sur peine, et son sevrage a lieu au bout de deux ans. « Sois reconnaissant envers Moi et envers tes parents. Vers Moi est la destination (finale). » (Coran 31:13-14)

« Et Nous avons enjoint à l'homme d'être bon envers ses parents. Sa mère le porte péniblement et l'enfante dans la douleur. Sa gestation, [son allaitement] et son sevrage s'échelonnent sur trente mois. Et parvenu à pleine maturité, à l'âge de quarante ans, il dit : « Seigneur! Inspire-moi d'être reconnaissant des bienfaits dont Tu nous as comblés, mes parents et moi, et fais que j'accomplisse de bonnes œuvres que Tu agréeras. Et fais que mes descendants soient vertueux. Je reviens à Toi repentant et je suis du nombre des musulmans (qui se soumettent à Toi). » (Coran 46:15)

La mère, en particulier, est donc celle qui mérite le plus le dévouement et la proximité de ses enfants. Un jour, on demanda au Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) :

« Qui mérite le plus que je lui tiennne compagnie? » Il répondit : « Ta mère ». L'homme demanda : « Et qui, ensuite? » Le Prophète répondit : « Ta mère ». L'homme demanda à nouveau : « Et puis qui d'autre? », ce à quoi le Prophète répondit à nouveau : « Ta mère ». L'homme demanda enfin : « Et qui encore? » et cette fois, le Prophète répondit : « Ton père ». (Sahih Mouslim)

Footnotes:

[2]

En 1969, un juge anglais a déclaré à un plaignant, qui reprochait à son épouse son comportement avec un de ses amis, qu'il était vieux jeu et qu'il devait comprendre qu'il vivait maintenant en 1969. (Cette histoire est citée dans l'ouvrage de Yooosuf al-Aalim, *Al-Maqaasid al-Aaammah li-l-Shareeah al-Islaamiyyah* (Riyadh: International Islamic Publishing House, 1994), p. 397) De nos jours, on ne compte plus les querelles entre époux où l'homme prétend que les enfants du couple ne sont pas les siens, ce qui amène de la haine et des frictions, en plus de détruire le mariage. Nous sommes en droit de nous demander si c'est ainsi que doivent être la famille ou le mariage « modernes » et « civilisés »?

L'adresse web de cet article:

<https://webcache001.islamreligion.com/fr/articles/494/la-nature-unie-de-la-famille-partie-1-de-4>

Copyright © 2006 - 2026 IslamReligion.com. Tous droits réservés.